

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1056 pris en Conseil d'administration. approuvant le plan du terrain dit « quartier resserré ».

n° 1056

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 novembre 1938

Numéro JO  
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro  
30 novembre 1938

### VISAS

Le Gouverneur p. à. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 5 décembre 1925 fixant les conditions d'application du décret susvisé

**Vu** le plan dressé par M. Delaunav. géomètre, et signé par MM. le chef du Service des travaux publics et le receveur des Domaines

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 7 novembre 1938.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est approuvé le plan ci-annexé d'une parcelle de terrain d'une superficie de 15.861 m<sup>2</sup> 125 dénommée « quartier réserve » et délimitée comme suit : au nord, un terrain vague; au sud, le tube des Nalines; à l'ouest, la route de Zeilah, et à l'est, un boulevard non dénommé.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

**Hubert Deschamps.**